



Quels recours pour abandonner des crédits à la consommation

Par **nouenda**, le **23/05/2013** à **20:57**

Bonjour,

suite à un démarchage commerciale pour l'adoucissement de notre eau (prestation 1 maison) nous avons souscrit contrat de service sur 5ans

nous étions satisfait du service, étant propriétaire d'un autre appartement, nous avons voulu l'équiper aussi et avons demandé une offre commerciale pour l'ensemble des service (maison + appart).

l'entreprise devait s'occuper de clore le premier dossier de souscription.

cependant nous nous retrouvons à payer les deux contrats alors que le second comprend la prestation 1 et 2.

Deplus depuis le 06/05/13 la société est en redressement judiciaire et ne répond plus à nos appels.

la société nous a fait passer par des organismes de crédit à la consommation SOFEMO et Franfinance qui ne peuvent clore les dossier sans l'approbation de l'entreprise qui nous fait défaut.

quels sont nos recours pour sortir de cette situations?